

Université Paul Cézanne

Aix-Marseille III

INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES COMPTABLES

ANNÉE UNIVERSITAIRE 2009-2010

DCG / DCU

DIPLOME DE COMPTABILITE ET DE GESTION

DIPLOME COMPTABLE D'UNIVERSITE

Pour les Bacheliers

**2, rue Jean Andréani
13 090 Aix-en-Provence**

Tél : 04 42 91 31 20

Fax : 04 42 91 31 29

Site : www.isec-aix.fr

Email : v.giraud@univ-cezanne.fr
martine.trozzoli@univ-cezanne.fr

I – GENERALITES

Afin de préparer de la manière la plus efficace possible le DCG, l'Institut Supérieur d'Etudes Comptables (ISEC) a mis en place, pour les étudiants venant du baccalauréat, le Diplôme Comptable Universitaire (DCU).

C'est un diplôme universitaire de niveau Licence (L) préparé au sein de l'Université Paul Cézanne d'Aix-Marseille III.

Il est délivré aux étudiants qui ont acquis à l'ISEC une formation de trois ans, à la fois générale et spécialisée dans les matières comptables, économiques, juridiques et fiscales.

Dans le même temps, **les étudiants auront préparé et présenté les épreuves du DCG** (Diplôme de niveau Licence) correspondant à chaque année d'étude. Ces diplômes leurs permettront :

- Soit de s'insérer dans la vie active à l'issue d'un cycle d'études de trois ans (cabinet d'expertise comptable, service comptable et financier d'entreprise, concours administratif, enseignement...).
- Soit de poursuivre des études supérieures dans la voie de l'expertise comptable : Diplôme Supérieur Comptable d'Université (DSCU), diplôme préparant au Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG, Diplôme de niveau Master).
- Soit d'intégrer, au sein de l'Université une première année de Master (sélection sur dossier).

Les enseignements du DCU sont organisés de manière à ce que les étudiants **puissent valider** à la fin de chacune des années **du diplôme des unités d'enseignement (UE) du Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)**.

Au cours de leur préparation, les étudiants de première année reçoivent des **enseignements supplémentaires par rapport au programme officiel des unités d'enseignements du DCG** (droit fiscal, mathématiques appliquées à la gestion, mathématiques appliquées à la finance).

L'unité d'enseignement de mathématiques a été, en effet, supprimée du Diplôme national (DCG) et intégrée dans les unités d'enseignements concernées (finance et contrôle de gestion). **La direction pédagogique de l'ISEC a préféré maintenir ces enseignements spécifiques.**

Une introduction au droit fiscal est enseignée en première année. Ceci permet un apprentissage progressif sur 2 ans qui donne à l'étudiant du temps pour assimiler ces nouvelles connaissances.

Les étudiants ayant validé leur passage en deuxième année de DCU **bénéficient également d'enseignements spécifiques et approfondis** dans certaines matières (finance, comptabilité approfondie, contrôle de gestion, communication, anglais) au cours des deux années restantes.

Par ailleurs, contrairement à la filière du DCG organisée en unités d'enseignements préparé sur une année, **le DCU offre aux étudiants une progression pédagogique sur deux ans dans certains modules (management et contrôle de gestion).**

L'organisation des enseignements permet aux étudiants du DCU de valider les épreuves suivantes du DCG :

- en fin de première année :
 - UE 1 – Introduction au droit
 - UE 5 – Economie
 - UE 8 – Systèmes d'information de gestion
 - UE 9 – Introduction à la comptabilité

- en fin de deuxième année :
 - UE 2 – Droit des sociétés
 - UE 4 – Droit fiscal
 - UE 6 – Finance d'entreprise
 - UE 10 – Comptabilité approfondie
 - UE 12 – Anglais appliqué aux affaires

- en fin de troisième année :
 - UE 3 – Droit social
 - UE 7 – Management
 - UE 11 – Contrôle de gestion
 - UE 13 – Relations professionnelles

Sont admis à la préparation de ce diplôme les titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme équivalent, après examen de leur dossier et, le cas échéant, un entretien avec un jury d'admission.

Les dossiers sont disponibles au secrétariat de l'ISEC **du 9 mars au 30 juin 2009.**

Les salariés d'entreprise peuvent être pris en charge par leur entreprise dans le cadre de la formation continue. Les demandeurs d'emploi peuvent formuler une demande de prise en charge par le Fond social des Assedic.

II - EXAMENS ET SANCTIONS DES ETUDES (DCU)

Le contrôle des connaissances est effectué chaque trimestre. Les deux partiels portent sur le programme du trimestre écoulé.

L'examen final intervient à la fin du troisième trimestre et porte sur la totalité du programme de l'année.

Chaque session est affectée d'un coefficient pour le calcul de la moyenne annuelle :

Session du 1 ^{er} trimestre :	Coefficient 1
Session du 2 ^{ème} trimestre :	Coefficient 1
Session du 3 ^{ème} trimestre :	Coefficient 2

Les examens comportent des épreuves écrites ou orales.

La participation des étudiants aux cours et séances de travaux dirigés est obligatoire. Toute absence doit être justifiée par un écrit adressé, dans les huit jours, au secrétariat de l'ISEC. Au delà d'une absence non justifiée, le Directeur de l'ISEC peut interdire à l'étudiant de se soumettre à l'ensemble des épreuves d'examen du trimestre.

Une moyenne annuelle inférieure à 06/20 dans l'une des matières du diplôme est éliminatoire sauf décision spéciale du jury.

Le passage de 1^{ère} en 2^{ème} année et de 2^{ème} en 3^{ème} année est acquis pour les étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 dans l'ensemble des matières de l'année considérée et n'ayant aucune note éliminatoire.

Toute absence à une épreuve entraînera la note zéro pour l'épreuve dans laquelle l'absence a été constatée.

Toutefois, en cas de survenance d'un cas de force majeure ayant empêché un étudiant de se présenter à un examen, celui-ci peut solliciter le bénéfice d'une session exceptionnelle de rattrapage. Cette autorisation est accordée par le Directeur de l'ISEC qui fixe les modalités de cette session.

En cas d'absence à l'ensemble des épreuves de l'examen final, l'étudiant sera considéré comme défaillant.

Au cours de la troisième année, les étudiants doivent réaliser un stage professionnel d'une durée de 10 semaines consécutives. Le stage est effectué dans un cabinet d'expertise comptable et/ou de commissariat aux comptes, ou dans les services comptables et financiers d'une entreprise, d'une collectivité publique ou d'une association. Le sujet du rapport de stage est déterminé après accord entre l'étudiant et un membre habilité de l'équipe enseignante du Diplôme Comptable d'Université. En fin de troisième année, le rapport fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'un enseignant et d'un professionnel.

Le Diplôme Comptable d'Université est délivré à l'issue de la 3^{ème} année d'études aux étudiants ayant obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 dans l'ensemble des matières de l'année considérée sans note éliminatoire.

Les mentions du diplôme sont attribuées de la façon suivante :

- Mention « Passable » : moyenne au moins égale à 10 et inférieure à 12
- Mention « Assez Bien » : moyenne au moins égale à 12 et inférieure à 14
- Mention « Bien » : moyenne au moins égale à 14 et inférieure à 16
- Mention « Très Bien » : moyenne au moins égale à 16

III - CONTENU DES ETUDES

1^{ère} Année

MATIERES	VOLUME HORAIRE
Anglais	60 heures
Economie	180 heures
Introduction à la comptabilité	180 heures
Introduction à la fiscalité	60 heures
Introduction au droit	150 heures
Mathématiques appliquées a la finance	45 heures
Mathématiques appliquées a la gestion	45 heures
Systèmes d'information de gestion	80 heures
Travaux dirigés d'informatique (Word, Excel et Access)	80 heures
TOTAL	880 heures

2^{ème} année

MATIERES	VOLUME HORAIRE
Anglais	60 heures
Comptabilité approfondie	120 heures
Contrôle de gestion	60 heures
Droit des sociétés	150 heures
Droit fiscal	120 heures
Finance d'entreprise	120 heures
Management	120 heures
Travaux dirigés d'informatique (logiciel comptable)	40 heures
TOTAL	790 heures

3^{ème} année

MATIERES	VOLUME HORAIRE
Anglais	60 Heures
Communication	60 Heures
Contrôle de gestion	120 Heures
Droit social	120 Heures
Management	120 Heures
Stage en entreprise (10 semaines)	
TOTAL	480 Heures

Institut Supérieur d'Etudes Comptables

Année universitaire 2009 - 2010

DIPLOME COMPTABLE D'UNIVERSITE (DCU)

TARIFS Formation initiale - Inscription individuelle

- Première année	1 250,00 €
- Deuxième année	1 300,00 €
- Troisième année	1 500,00 €

Droits universitaires : moins de 300 €

Les tarifs des préparations en formation continue (prise en charge des salariés ou demandeurs d'emploi) sont calculés sur la base de deux fois le tarif formation initiale (inscription individuelle).